

Arrondissement de TOULOUSE
Canton d'ESCALQUENS
Commune de Lauzerville
31650

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	15
présents	14
votants	15

Pour	12
Abstention	02
Contre	01

APPROBATION DE LA
1^{ère} MODIFICATION DU
PLU DE LA COMMUNE
DE LAUZERVILLE

L'an deux mil dix-neuf,
Le onze décembre à vingt heures trente minutes,
Le Conseil municipal de la commune de LAUZERVILLE dûment
convoqué, s'est réuni en session exceptionnelle, à la Mairie sous la
présidence de M. Bruno MOGICATO, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 02 décembre 2019

Présents : B. MOGICATO, N. DURIN, B. PETIT, CH. GARCIA,
D. CLARET, I. NOSAVAN, F. JEAN, C. GOUPIL,
J. VISENTIN, J-L. ABADIE, S. ESTOURNEL, P. QUERE,
E. BOURGAILH, N. FERNANDEZ

Absents : Ch. PELTIER

Procurations : Ch. PELTIER à B. MOGICATO

A été nommé secrétaire de séance : B. PETIT

DELIBERATION 2019-08-01 à 21h17

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-10, L 123-11, L.123-13 et R 123-19 ;
Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la
protection de l'environnement ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 mars 2013 approuvant le Plan Local
d'Urbanisme,
Vu l'arrêté municipal du 16 octobre 2018, modifié le 26 février 2019, prescrivant le lancement de la
1ère modification du PLU,
Vu les délibérations du conseil municipal du 16 octobre 2018 et du 19 février 2019 justifiant de
l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone AU0, secteur « Plancade »,
Vu l'ordonnance, en date du 12 juin 2019, de Monsieur Le Président du Tribunal Administratif de
Toulouse désignant Monsieur Jean-Paul GAYRARD en qualité de commissaire-enquêteur ;
Vu l'arrêté municipal en date du 6 août 2019 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative
au projet de modification de PLU, qui s'est déroulée du 28 août au 28 septembre 2019,
Vu la notification du projet de modification aux personnes publiques associées en date du 18 juin
2019,

Vu les remarques émises par les services consultés,
Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur qui donne un avis favorable au projet,
assorti de trois recommandations,

DELIBERATION

Considérant que les remarques effectuées par les services consultés et les résultats de ladite enquête
justifient des adaptations mineures du projet de modification du PLU, dont le descriptif figure sur le
tableau détaillé intitulé « Prise en compte des avis des Personnes Publiques Associées et des
conclusions du Commissaire Enquêteur » et annexé au dossier de PLU,

Considérant que le projet de modification du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est
prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 13/12/2019
Reçu en préfecture le 13/12/2019
Affiché le 
ID : 031-213102841-20191211-CNE2019_08_01-DE

- Décide d'approuver la 1^{ère} modification du PLU telle qu'annexée à la présente délibération.
- Dit que conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le PLU est tenu à la disposition du public en mairie de Lauzerville et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture,
- Dit que la présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU, ne seront exécutoires qu'après réception par le préfet de la Haute Garonne et accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois et insertion dans un journal départemental).
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le : 13/12/2019

Publié ou notifié
Le : 13/12/2019



Le Maire,
B. MOGICATO

Envoyé en préfecture le 13/12/2019

Reçu en préfecture le 13/12/2019

Affiché le

SLO

ID : 031-213102841-20191211-CNE2019_08_01-DE